

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2010-2011

CH/AF

Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports

Procès-verbal de la réunion du 30 juin 2011

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 9 et 16 juin 2011
2. 6251 Projet de loi visant l'accès aux qualifications scolaires et professionnelles des élèves à besoins éducatifs particuliers et portant modification
 - a) de la loi modifiée du 14 mars 1973 portant création d'instituts et de services d'éducation différenciée ;
 - b) de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant organisation des lycées et lycées techniques
 - Rapporteur : Monsieur Fernand Diederich
 - Examen de l'avis complémentaire du Conseil d'Etat
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. Présentation de l'évaluation du lycée-pilote « Neie Lycée »
4. Demande d'entrevue des associations « Elteren a Pedagoge fir Integratioun asbl » et « Nëmme mat Eis asbl » (7 juin 2011)
 - Prise d'une décision par la Commission
5. Divers

*

Présents : Mme Sylvie Andrich-Duval, M. André Bauler, M. Eugène Berger, M. Fernand Diederich, M. Emile Eicher, M. Ben Fayot, M. Fernand Kartheiser, M. Roger Negri remplaçant M. Claude Haagen, M. Gilles Roth, M. Jean-Paul Schaaf, Mme Tessa Scholtes

Mme Mady Delvaux-Stehres, Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle

M. Marc Barthelemy, Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle

M. Siggie Koenig, administrateur général e.r. du Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle

M. Romain Martin et Mme Denise Villányi, Université du Luxembourg
MM. Mehmed Özen et Jeannot Medinger, Neie Lycée

Mme Christiane Huberty, Administration parlementaire

Excusé : M. Claude Adam

*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission

*

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 9 et 16 juin 2011

Les projets de procès-verbal susmentionnés sont approuvés.

2. 6251 Projet de loi visant l'accès aux qualifications scolaires et professionnelles des élèves à besoins éducatifs particuliers et portant modification
a) de la loi modifiée du 14 mars 1973 portant création d'instituts et de services d'éducation différenciée ;
b) de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant organisation des lycées et lycées techniques

a) Examen de l'avis complémentaire du Conseil d'Etat

La Commission procède à l'examen de l'avis complémentaire du Conseil d'Etat émis le 21 juin 2011, suite à l'adoption d'une série d'amendements parlementaires en date du 24 mai 2011 (cf. doc. parl. 6251-7).

- La Commission constate que le Conseil d'Etat marque son accord avec les amendements 1, 3 à 10, 12 à 15 et 17.

- Pour ce qui est de l'amendement 2 visant à supprimer dans l'intitulé du chapitre I les termes de « Objet et » pour ne laisser subsister que le terme de « Définition », le Conseil d'Etat note que le libellé du seul article 1^{er} figurant désormais sous ce chapitre définit en fait le champ d'application. Il propose dès lors de modifier l'intitulé du chapitre en « Champ d'application ».

La Commission adopte cette proposition.

- Par l'amendement 8, la Commission, tout en adoptant la proposition de texte du Conseil d'Etat pour l'article 8 nouveau (article 10 initial), a proposé de remplacer dans le libellé suggéré la mention de la « Commission d'inclusion scolaire » par celle de la « Commission des aménagements raisonnables ».

Dans son avis complémentaire du 21 juin 2011, le Conseil d'Etat constate que par cet amendement, la Commission parlementaire ne suit pas la volonté exprimée par le Conseil d'Etat dans son avis du 3 mai 2011, à savoir de donner aussi à la Commission d'inclusion scolaire de l'enseignement fondamental la possibilité de faire une demande en vue de faire bénéficier un élève d'aménagements raisonnables au moment où il quitte l'enseignement fondamental pour intégrer l'enseignement secondaire. En effet, il a semblé nécessaire au Conseil d'Etat de jeter ainsi un pont entre les deux régimes d'enseignement pour éviter de perdre du temps précieux et pour faciliter la transition de l'enfant à besoins spécifiques vers le nouvel environnement scolaire. La Commission parlementaire a argumenté que la Commission d'inclusion scolaire pourra toujours transférer le dossier au Service de psychologie et d'orientation scolaires, car il importe que celui-ci soit informé d'emblée. Le Conseil d'Etat ne s'oppose pas à une information de ce service, mais il aurait préféré des liens directs et précoces entre tous ceux qui connaissent l'enfant en question bien avant son arrivée au nouvel établissement scolaire, pour préparer son arrivée en temps utile. Il y va également du choix du lycée approprié, qui devrait se faire, selon le Conseil d'Etat, en concertation entre l'élève, ses parents et la Commission d'inclusion scolaire, d'un côté, et le directeur du lycée choisi, de l'autre côté. La meilleure intégration possible de l'enfant à besoins spécifiques devrait primer le besoin légitime d'un service d'être bien informé. Partant, le Conseil d'Etat insiste pour que la Commission d'inclusion scolaire soit ajoutée *in fine* à l'article 8 tel que proposé par la Commission parlementaire.

Reconnaissant le bien-fondé du raisonnement du Conseil d'Etat, la Commission propose d'ajouter la mention de la Commission d'inclusion scolaire *in fine* au libellé de l'article sous rubrique.

- L'amendement 16 a eu pour objet d'ajouter au chapitre VIII un article 19 nouveau, libellé comme suit :

« Art. 19. L'article 37, alinéa 3, de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant organisation des lycées et lycées techniques est remplacé comme suit : « A sa demande, il peut être inscrit à un autre lycée si les capacités d'accueil de ce lycée le permettent ou si le lycée propose des aménagements raisonnables adaptés aux besoins particuliers de l'élève. » ».

La Commission a ainsi voulu donner suite à la recommandation du Conseil d'Etat qui a estimé, dans son avis du 3 mai 2011, que les aménagements dits raisonnables devront, dans la mesure du possible, être mutualisés, et que le matériel technique et l'encadrement humain nécessaires pour pallier certains types de déficiences devraient être disponibles dans certains établissements seulement.

Tout en approuvant cet amendement dans son avis complémentaire du 21 juin 2011, le Conseil d'Etat soulève la question de savoir si les termes de « à sa demande » ne sont pas susceptibles de causer des casse-tête aux autorités. Il se demande ainsi s'il ne faudrait pas soit omettre ces termes, soit les élargir et écrire : « Suite à la demande de l'élève, du directeur du lycée ou de la commission d'aménagements raisonnables, l'élève peut être inscrit à un autre lycée ... ».

La Commission fait sienne la proposition de texte du Conseil d'Etat, tout en retenant la dénomination officielle de « Commission des aménagements raisonnables ».

b) Présentation et adoption d'un projet de rapport

M. le Rapporteur présente succinctement son projet de rapport tel qu'il a été diffusé par courrier électronique le 27 juin 2011.

Sous réserve de quelques modifications d'ordre matériel et rédactionnel, le projet de rapport est adopté par la Commission à l'unanimité des membres ayant participé au vote.

Pour ce qui est du temps de parole lors de la séance publique, la Commission propose le modèle 1.

3. Présentation de l'évaluation du lycée-pilote « Neie Lycée »

• Présentation de l'évaluation et des principaux résultats

Rappelons à titre préliminaire que c'est l'article 18 de la loi modifiée du 25 juillet 2005 portant création d'un lycée-pilote qui prévoit que « [le] fonctionnement du lycée-pilote fait l'objet d'une évaluation continue et un bilan est établi au plus tard cinq années après l'entrée en vigueur de la présente loi ». Cette évaluation n'a pas seulement pour but d'établir un bilan des premières expériences, mais elle est aussi censée fournir au « Neie Lycée » un outil pour soutenir son développement scolaire.

L'évaluation réalisée dans ce contexte comporte deux volets :

- Un premier volet vise à dresser un bilan du fonctionnement et des résultats du « Neie Lycée » et porte uniquement sur le cycle inférieur. Cette tâche a été confiée à une équipe de l'unité de recherche EMACS (*Educational Measurement and Applied Cognitive Science*) de l'Université du Luxembourg. Le rapport final ainsi élaboré analyse les vues de la communauté scolaire (enseignants, éducateurs gradués, spécialistes, élèves et parents), ainsi que les compétences scolaires des élèves (épreuves standardisées, PISA).
Pour mener à bien leur recherche, les évaluateurs ont mis en œuvre les méthodes suivantes : enquêtes par questionnaire, observations sur le terrain, entretiens individuels, analyse de documents officiels et *focus groups* (petits groupes de discussion qui s'échangent sur des thématiques ciblées).
Un second rapport sur l'expérience du « Neie Lycée » a été rédigé par M. Baudouin Jurdant, professeur à l'Université Paris Diderot et membre du Comité d'évaluation et d'innovation pédagogique du « Neie Lycée ».
- Le second volet concerne l'évaluation du cours d'éducation aux valeurs tel qu'il fonctionne au « Neie Lycée ». De fait, l'introduction du cours d'éducation aux valeurs au « Neie Lycée » est le résultat des négociations entre les partis coalitionnaires pour la législature 2004-2009. Ce projet dépasse toutefois le seul cadre de ce lycée, dans la mesure où il est étroitement lié à la question de la formation éthique à l'école luxembourgeoise. Vu cette dimension globale, un rapport séparé sur l'éducation aux valeurs a été demandé par Mme la Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle. L'évaluation a été confiée à M. Siggy Koenig, ancien administrateur général au MENFP.

Le rapport ainsi réalisé comporte deux parties :

- Dans un premier temps, il établit un bilan sur l'expérience de cette nouvelle branche au « Neie Lycée » et émet plusieurs recommandations pour ce lycée. Les méthodes d'évaluation utilisées à cet effet sont les entretiens individuels, ainsi qu'une enquête par questionnaire sur les attitudes et connaissances éthiques des élèves de la classe de 2^e.

- Comme le sujet de l'éducation aux valeurs fait également l'objet d'un débat politique, le rapport fait ensuite le point sur cette question à l'intention des décideurs politiques.

A l'aide d'un document *PowerPoint*, Mme la Ministre, les représentants de l'unité de recherche EMACS de l'Université du Luxembourg, M. Siggy Koenig, ainsi que les responsables du « Neie Lycée » présentent les résultats de l'évaluation telle que décrite ci-dessus. A cet effet, il est renvoyé à la présentation annexée au présent procès-verbal (annexe 1), ainsi qu'au dossier de presse afférent (annexe 2).

Notons que les membres de la Commission se sont en outre vu mettre à disposition un résumé du rapport final de l'équipe de recherche de l'Université du Luxembourg, le rapport d'évaluation du professeur Baudouin Jurdant de l'Université Paris Diderot et le rapport sur le fonctionnement du cours d'éducation aux valeurs au « Neie Lycée » réalisé par M. Siggy Koenig¹.

- **Conclusions du MENFP**

Le MENFP conclut de l'étude portant sur le fonctionnement et les résultats du « Neie Lycée » que six ans après son ouverture, le lycée-pilote a trouvé sa place dans le paysage scolaire luxembourgeois. Grâce à ses innovations pédagogiques et organisationnelles, il est devenu une réelle alternative à l'enseignement traditionnel. Les compétences scolaires des élèves de cette école, qui sont dans la moyenne des autres lycées, montrent qu'il est possible d'enseigner et d'apprendre différemment au sein de l'école luxembourgeoise.

En somme, les initiateurs du lycée et l'ensemble du personnel ont créé une école qui répond aux attentes des parents, et dont les élèves sont plus motivés que leurs camarades des autres lycées.

Se situant dans la moyenne des autres lycées, les compétences scolaires des élèves du « Neie Lycée », évaluées dans les épreuves standardisées et PISA, sont tout à fait acceptables pour un lycée qui, avec un concept pédagogique radicalement innovant, a dû chercher sa place lors de ses premières années d'expérience. On peut certes déplorer que les innovations n'aient pas encore eu un impact plus positif sur les résultats. Il ne faut cependant pas oublier que le « Neie Lycée » n'avait que quatre ans lors de sa participation à l'étude PISA, et l'on sait qu'il faut plusieurs années pour mesurer les premiers effets d'une réforme. L'objectif des années à venir sera d'améliorer ces résultats.

De fait, le « Neie Lycée » dispose d'un potentiel pédagogique et organisationnel prometteur pour son développement scolaire. Le travail en équipe pédagogique, la communication renforcée entre l'école et les parents, les pratiques pédagogiques différenciées sont autant de voies qui devront être approfondies pour mieux exploiter la plus-value qui en résulte.

Le modèle du « Neie Lycée » n'est cependant pas transférable dans son intégralité à l'ensemble du système scolaire. Tel n'a d'ailleurs jamais été son but. Néanmoins, les expériences de ce lycée alimenteront les réflexions sur les futures réformes de l'enseignement postprimaire.

En ce qui concerne l'éducation aux valeurs, il ressort du rapport afférent qu'elle est bien en place au « Neie Lycée ». Le lycée a réussi à concrétiser un concept d'une formation éthique intégrée, centrée sur les besoins de l'élève. Les élèves ont manifestement développé les

¹ Ces documents peuvent être consultés à l'adresse suivante :
http://www.men.public.lu/actualites/2011/06/110629_cp_neie_lycee/index.html

compétences visées. Ils ont le même niveau de connaissances sur la culture religieuse et philosophique que leurs camarades des autres lycées. Ils sont plus motivés par leur cours d'éducation aux valeurs que leurs camarades ne le sont par l'instruction religieuse ou la formation morale et sociale. De fait, tous les acteurs concernés se disent très satisfaits de l'éducation aux valeurs au « Neie Lycée ».

L'enquête par questionnaire révèle toutefois une insuffisance des connaissances sur la culture religieuse et laïque auprès de tous les élèves testés, ceux du « Neie Lycée » comme ceux des autres lycées. Il faudra entamer des réflexions pour remédier à ce déficit de culture générale.

Le rapport d'évaluation, qui analyse ces questions d'un point de vue sociologique et juridique, se veut une contribution au débat public en cours. Il appartiendra maintenant à la Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports de se pencher sur la problématique.

- **Echange de vues**

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les éléments suivants :

- Il est retenu d'emblée qu'une réunion à part sera consacrée à la question de l'éducation aux valeurs et au rapport afférent.

Suite à une question y relative, il est précisé que tous les élèves de la classe de 2^e du « Neie Lycée » ont été invités à participer aux entretiens et à l'enquête réalisés dans le cadre de l'évaluation du cours d'éducation aux valeurs. Parmi les 16 élèves concernés, 7 ont participé.

- Il est constaté que les résultats nets² obtenus par les élèves du « Neie Lycée » dans les épreuves standardisées et dans l'étude PISA se situent *grosso modo* dans la moyenne nationale. En quoi consiste donc la plus-value du lycée-pilote ?

En réponse, Mme la Ministre fait valoir que la principale plus-value réside dans le fait que le « Neie Lycée », grâce à ses innovations pédagogiques et organisationnelles, constitue, dans l'offre scolaire publique, un modèle alternatif à l'enseignement traditionnel. Compte tenu de l'hétérogénéité croissante de la population scolaire, il est en effet important pour l'Etat d'offrir plusieurs modèles alternatifs. Si l'on peut certes regretter que les innovations n'aient pas encore eu un impact plus positif sur les résultats, il ne faut pas perdre de vue que cette école ne se trouve que dans sa phase de rodage et qu'il faut compter plusieurs années pour mesurer les premiers effets de l'innovation. Néanmoins, il va sans dire que le « Neie Lycée » devra encore viser une amélioration des résultats.

Les évaluateurs ajoutent que le « Neie Lycée » peut d'ores et déjà se prévaloir de meilleurs résultats au niveau de la motivation et des compétences sociales des élèves. Ils défendent toutefois aussi la position que le lycée doit veiller à progresser encore au niveau des compétences scolaires, d'autant qu'il dispose du potentiel nécessaire et d'instruments adéquats (cf. tutorat, domaines d'excellence/engagement obligatoire renforcé etc.).

Dans l'absolu, il serait souhaitable que tous les lycées évoluent ensemble pour atteindre progressivement un niveau élevé. Or, selon les évaluateurs, il faudra plutôt s'attendre à ce que certaines écoles se distinguent peu à peu. Il s'agira alors d'en tirer des conclusions pour améliorer le niveau général. Etant donné en outre la nécessité de proposer une offre diversifiée de modèles scolaires qui tiennent compte de l'hétérogénéité de la population, les évaluateurs s'attendent à ce que plusieurs écoles se distinguent de façon différente.

² Les « résultats nets » tiennent compte des facteurs que l'école ne peut pas influencer (statut socioéconomique, contexte d'immigration etc.).

- Il est relevé que, d'une part, les élèves du « Neie Lycée » se montrent motivés et font preuve d'une attitude positive à l'égard du travail. Or, d'autre part, ils sont généralement moins satisfaits du fonctionnement de leur école que les enseignants et les parents, notamment en ce qui concerne le régime à plein temps, l'encadrement, le tutorat et la forme du bulletin. Ces données peuvent paraître paradoxales à première vue et mériteraient d'être soumises à une analyse approfondie.

Le fait que les élèves apprécient moins le régime à plein temps est sans doute lié aux contraintes spécifiques de la journée continue. Ainsi, l'obligation de rester au sein de l'enceinte scolaire pendant la pause de midi peut être ressentie comme élément négatif par un élève à l'âge de la puberté.

Le régime à plein temps ne constitue cependant pas d'entrave en ce qui concerne l'engagement des élèves au niveau musical ou dans des associations. Le conservatoire de la Ville de Luxembourg fait preuve d'une certaine flexibilité sur le plan des horaires. Dans la plupart des associations sportives, les entraînements pour les jeunes de l'enseignement postprimaire ont en principe lieu dans la soirée.

Compte tenu de l'attitude moins positive des élèves à l'égard du tutorat, les évaluateurs de l'Université du Luxembourg ont recommandé aux responsables du « Neie Lycée » de chercher à en dégager les causes. Il conviendrait peut-être de clarifier davantage les attentes et les exigences à l'égard des élèves.

Les responsables du « Neie Lycée » expliquent que le tuteur est impliqué dans une équipe pédagogique et est de ce fait bien renseigné sur l'élève, ce qui entraîne une grande réactivité. Comme le tuteur ne joue pas seulement un rôle d'accompagnateur, mais revêt également une mission disciplinaire, le tutorat peut le cas échéant être ressenti comme moins agréable par l'élève. Il est vrai que le tutorat est un outil complexe, dans la mesure où le tuteur doit aussi veiller à ne pas aller trop loin et à délimiter clairement son champ d'intervention, surtout lorsqu'il se voit faire des confidences de la part de l'élève. En tout état de cause, pendant les cinq années de fonctionnement du « Neie Lycée », il n'est apparu aucun cas où un élève ou des parents auraient refusé de continuer à travailler avec un tuteur donné.

- Si dans les épreuves standardisées et dans l'étude PISA, les résultats des élèves du « Neie Lycée » au niveau des langues sont légèrement supérieurs à la moyenne, cela est sans doute lié au fait que les langues servent d'outil dans de nombreux domaines et branches. Elles sont favorisées dans le cadre de bon nombre des activités d'apprentissage pratiquées au « Neie Lycée » – on n'a qu'à penser à l'apprentissage par projet et aux travaux personnels des élèves.

Dans l'enseignement des langues, les enseignants du « Neie Lycée » ne séparent pas strictement forme et contenu. Ils partent plutôt des productions et présentations des élèves pour discuter également des éléments relatifs à la forme et pour expliquer ou réviser le cas échéant des règles grammaticales. En général, les enseignants mettent en œuvre une grande diversité de méthodes didactiques et pédagogiques. Tout en encourageant les élèves à faire des recherches personnelles, ils tâchent aussi de faire ressortir l'importance de la correction formelle et invitent les élèves à retravailler des productions qui sont certes intéressantes du point de vue du contenu, mais insatisfaisantes sur le plan formel.

Les enseignants devraient toutefois également veiller à faire entrer davantage le raisonnement mathématique dans la pratique quotidienne, d'autant que les résultats des élèves dans ce domaine sont légèrement inférieurs à la moyenne.

Afin de sensibiliser les élèves aux sciences naturelles, les enseignants du « Neie Lycée » sont invités, dans le cadre des activités complémentaires, à faire ressortir d'éventuels liens avec les sciences et à attirer l'attention des élèves sur des problématiques relevant de ce domaine. De fait, dans l'étude PISA, les résultats des élèves de ce lycée en matière de sciences tendent à être supérieurs à la moyenne. Surtout les 10 élèves du régime préparatoire y ont obtenu de bons résultats en comparaison nationale.

- En ce qui concerne la procédure d'orientation à la fin des classes inférieures (4^e ES/9^e EST), c'est un jury externe composé de quatre professeurs de l'enseignement secondaire et secondaire technique et du directeur du lycée qui décide de l'orientation de l'élève, sur base du portfolio et des avis de l'équipe pédagogique. Le tuteur présente l'élève et ses compétences au jury, pièces à l'appui. L'élève et ses parents soumettent également leur avis au jury.

- Suite à une question afférente, il est précisé que les évaluateurs ont eu recours à une auto-évaluation des enseignants, sur base de questionnaires. Dans le cadre de la présente évaluation externe, il n'a guère été concevable de procéder à une hétéro-évaluation, dans la mesure où il faudrait en général se doter d'abord d'outils adéquats dans le domaine de la recherche.

- Au niveau des enseignants, le taux d'encadrement au « Neie Lycée » est équivalent à celui d'un lycée technique, 458 élèves étant actuellement encadrés par 64 enseignants. S'y ajoutent 13 éducateurs gradués et 16 spécialistes. Dans ce contexte, il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit d'une école à plein temps.

- Pour ce qui est de l'évolution prévue des effectifs du « Neie Lycée », les nouveaux locaux à Mersch sont conçus pour accueillir un maximum de 600 à 700 élèves, alors que ce sont actuellement 458 élèves qui fréquentent le lycée installé à Hollerich. Il est vrai qu'à l'heure actuelle, 92% des élèves sont des Luxembourgeois, ce qui ne correspond guère à la moyenne nationale. Le « Neie Lycée » est ainsi conscient de la nécessité de multiplier les efforts pour recruter davantage d'élèves parmi les autres groupes de la population. Sur le plan scolaire, on observe qu'au fil des années, le lycée est fréquenté, d'une part, par de plus en plus d'excellents élèves inscrits dans l'enseignement secondaire et, d'autre part, par un nombre croissant d'élèves désireux de s'orienter assez vite vers la vie professionnelle et qui fréquentent donc essentiellement le régime préparatoire. La demande est la moins importante au niveau de l'enseignement secondaire technique. Dans ce domaine, des efforts restent également à faire, afin de renforcer la diversité de la population scolaire.

Le « Neie Lycée » n'a pas non plus de difficultés à recruter des enseignants, malgré le fait que la tâche de présence y est plus importante que dans les autres établissements. Si les enseignants d'autres établissements scolaires sont moins nombreux à vouloir rejoindre cette école, il se trouve qu'au cours des dernières années, bon nombre de jeunes universitaires qui viennent de terminer leurs études ont expressément souhaité s'engager dans le seul « Neie Lycée ». Il s'agit en général d'excellents enseignants qui ont réussi d'office le concours de recrutement et le stage pédagogique.

M. le Président remercie tous les intervenants de la présentation et de l'échange instructifs. Il tient également à remercier l'équipe de direction et l'ensemble du personnel du « Neie Lycée » de son engagement exemplaire.

4. Demande d'entrevue des associations « Elteren a Pedagoge fir Integratioun asbl » et « Nëmme mat Eis asbl » (7 juin 2011)

Par lettre du 7 juin 2011, les **associations « Elteren a Pedagoge fir Integratioun asbl » et « Nëmme mat Eis asbl »** sollicitent une entrevue avec la Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports. Cet échange de vues aurait pour objet d'approfondir la question de l'inclusion des enfants à besoins spécifiques dans l'enseignement fondamental et postprimaire, dans le contexte de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

M. le Président rappelle que dans sa lettre du 10 mars 2011, M. le Président de la Chambre des Députés a informé les présidents des commissions parlementaires que lors de ses délibérations du 1^{er} mars 2011, la Conférence des Présidents a retenu que « seules les instances qui font partie intégrante de la procédure législative (chambres professionnelles, organes consultatifs comme p. ex. le Conseil Economique et Social ou la Commission Consultative des Droits de l'Homme, etc.) ou qui de par la loi sont habilitées à donner des avis sur des textes législatifs (comme p. ex. l'Ombuds-Comité fir d'Rechter vum Kand) peuvent être invitées par les commissions parlementaires ». M. le Président de la Commission estime par conséquent qu'il conviendrait de proposer aux associations précitées, tout en les remerciant de leur engagement et de leur intérêt, de solliciter des entretiens avec les différents groupes politiques.

La Commission se rallie à cette position. M. le Président informera les associations de la décision.

5. Divers

La prochaine réunion de la Commission aura lieu le **jeudi 7 juillet 2011, à 10.30 heures**. Elle sera consacrée à un échange de vues avec M. Jos Bertemes, directeur du SCRIPT, et avec M. Camille Peping, chef de division de l'Institut de Formation continue du personnel enseignant des écoles et des lycées, au sujet de la formation continue des enseignants de l'enseignement fondamental. Cette entrevue s'inscrira dans le cadre de la préparation du débat d'orientation sur les différents types d'enseignants du système scolaire luxembourgeois (rapporteur : M. Claude Adam).

Luxembourg, le 7 juillet 2011

La Secrétaire,
Christiane Huberty

Le Président,
Ben Fayot

Annexes :

1. Présentation *PowerPoint* « L'évaluation du Neie Lycée – présentation des résultats »
2. Dossier de presse « L'évaluation du Neie Lycée. Bilan du fonctionnement et des résultats. Evaluation du projet d'éducation aux valeurs »

L'ÉVALUATION DU NEIE LYCÉE

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

29 juin 2011



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle

STRUCTURE DE LA PRÉSENTATION

2

1. Introduction
2. Partie 1: Bilan du fonctionnement et des résultats du Neie Lycée
3. Partie 2: Évaluation du projet d'éducation aux valeurs
4. Conclusions
5. Questions - réponses

3

Introduction

LE NEIE LYCÉE

INNOVER POUR DIVERSIFIER

4

- lycée pilote (loi du 25 juillet 2005)
- exploration de nouvelles voies pédagogiques
- innovation: enseignement, évaluation, organisation
- accents: autonomie, compétences sociales
- diversification de l'offre scolaire publique

L'OFFRE SCOLAIRE

5

- **cycle inférieur** (depuis 2005)
 - ES: 7e – 4e
 - EST: 7e – 9e (avec régime préparatoire)

- **cycle supérieur** (depuis 2009)
 - ES: sections A, B, C, D

LA COMMUNAUTÉ SCOLAIRE

6

- 458 élèves
- membres des équipes éducatives (tâches complètes):
 - 64 enseignants
 - 13 éducateurs gradués
 - 16 spécialistes (activités complémentaires)
- nouvelles infrastructures à Mersch (déc. 2011)
- Lycée Ermesinde

LE CONCEPT PÉDAGOGIQUE

7

- école à plein temps
- cours, études, activités complémentaires
- tutorat hebdomadaire individuel
- branches disciplinaires et interdisciplinaires
- mode d'évaluation alternatif
- travail en équipe (enseignants, éducateurs, spécialistes)
- jury d'orientation (à la fin des classes inférieures)
- éducation aux valeurs

L'ÉVALUATION DU NEIE LYCÉE

8

- loi du 25 juillet 2005:
 - bilan après 5 ans d'expérience

- **bilan du fonctionnement et des résultats**
 - étude (Université du Luxembourg, EMACS)
 - rapport (Prof. Baudouin Jurdant)

- **bilan de l'éducation aux valeurs** (M. Siggy Koenig)
 - rapport sur le fonctionnement du cours EAV
 - perspectives pour la formation éthique

BILAN DU FONCTIONNEMENT ET DES RÉSULTATS DU NL

Extraits du rapport d'évaluation

LE RAPPORT D'ÉVALUATION

10

1) vues des partenaires scolaires

- méthodologie:
questionnaires, entretiens, focus groups,
analyses de documents officiels, observations

2) analyse des résultats scolaires

- épreuves standardisées
- PISA

I. APPRENTISSAGES, ENSEIGNEMENT ET ÉVALUATION

- différenciation des apprentissages
- motivation et compétences sociales
- branches interdisciplinaires
- évaluation et orientation

auto-évaluation des enseignants

- bonne compétence pour différencier l'enseignement en classe
(matériel pédagogique, regroupement des élèves, ...)
- Recommandation:
poursuivre réflexions sur la différenciation: contenus, processus, structures, productions

MOTIVATION ET COMPÉTENCES SOCIALES

13

- plaisir à mettre en oeuvre leurs connaissances et compétences
 - par rapport au travail demandé (92%)
 - en collaborant avec leurs camarades (95%)

- plaisir à participer activement à leur projet scolaire

BRANCHES INTERDISCIPLINAIRES

14

- motivent **l'équipe pédagogique** pour l'organisation des cours
- motivent moins les **élèves**
(apprécient moins prendre activement part à ces cours que ne le pense l'équipe pédagogique)

1) Repères pour l'évaluation des élèves

Au cours du cycle:

- essentiellement: critères d'évaluation individuels
(en fonction des engagements et intérêts des élèves)
- mais aussi: critères officiels
(RGD sur le fonctionnement du lycée-pilote)

En fin de cycle:

- orientation par un jury externe sur avis du conseil de classe

- 2) Compréhension des critères d'évaluation et des exigences envers les élèves**
- **élèves**: compréhension satisfaisante
 - **parents**: estiment comprendre les critères
 - **équipe pédagogique**: constatent manque de clarté dans les exigences d'apprentissage

ÉVALUATION ET ORIENTATION

17

3) Recommandations:

- définir des objectifs d'apprentissage concrets
- impliquer d'avantage les élèves dans le processus de l'évaluation

II. ENCADREMENT DES ÉLÈVES

- école à plein temps
- travail en équipe
- tutorat
- relation école-famille

ÉCOLE À PLEIN TEMPS

19

tous les acteurs:

alternance cours/études/activités complémentaires:

- impact favorable pour les élèves

enseignants et éducateurs gradués:

- l'alternance favorise notamment un meilleur encadrement

TRAVAIL EN ÉQUIPE

20

- **perception différente** suivant acteurs:
 - enseignants: plutôt bonne à très bonne
 - éducateurs gradués: plutôt faible à satisfaisant
 - spécialistes: plutôt faible

- **accord** : réunions hebdomadaires
 - permettent échange sur les besoins de l'équipe
 - mais: rarement discussion sur les principes didactiques

TRAVAIL EN ÉQUIPE

21

➤ Recommandations:

- approfondir le concept pédagogique commun
- préciser objectifs du travail en équipe et modalités de coopération
- intensifier formation continue et échanges pédagogiques

Satisfaction du fonctionnement

- enseignants : très satisfaits
- parents: satisfaits
- élèves : moins satisfaits

Recommandation:

- préciser la fonction du tutorat et les modalités de sa mise en place

Parents

- se sentent impliqués dans la scolarité
- s'estiment reconnus comme partenaires éducatifs importants
 - mais: leur opinion serait peu demandée lors de décisions importantes en rapport avec enseignement et vie scolaire

Recommandations :

- multiplier les actions concrètes pour renforcer le partenariat école-famille
- clarifier les responsabilités respectives des parents et de l'école ainsi que leurs limites
- améliorer la compréhension du langage pédagogique et des critères d'évaluation

III. SATISFACTION DES PARTENAIRES SCOLAIRES

- parents
- équipe pédagogique
- élèves

PARENTS

26

- très satisfaits du fonctionnement du NL
- pour tous les domaines évalués

- motivations prioritaires pour l'inscription:
 - encadrement par équipe pédagogique et tuteur
 - offre d'activités complémentaires
 - prise en charge plus individualisée

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

27

- généralement satisfaite du fonctionnement du NL

- apprécie:
 - tutorat, participation des élèves, encadrement des classes, ...

- apprécie moins:
 - alternance entre cours, études et activités complémentaires

ÉLÈVES

28

- moins satisfaits que les enseignants et parents

- apprécient:
 - alternance entre cours, études et activités complémentaires, dossier d'apprentissage

- apprécient moins:
 - régime à temps plein, encadrement, tutorat, forme du bulletin

IV. ÉPREUVES STANDARDISÉES ET PISA

ÉPREUVES STANDARDISÉES

30

5e ES / 9e EST, années 2008, 2009 et 2010

- 1) **compétences scolaires: maths, allemand, français**
(compréhension de l'écrit, production écrite)

- **résultats nets** (contrôle du statut socio-économique)
 - généralement dans la moyenne nationale
 - langues: légèrement \geq moyenne
 - mathématiques: légèrement \leq moyenne

2) attitudes et motivations

- attitude plus positive des élèves du NL par rapport à la moyenne nationale:
 - climat de classe
 - relation enseignant-élève
 - intérêt scolaire général
 - estime de soi

attitudes et motivations (suite)

- anxiété scolaire
 - moins prononcée que la moyenne nationale

- satisfaction avec leur école
 - un peu plus faible que la moyenne nationale

- niveau de perturbation en classe
 - un peu plus élevé que la moyenne nationale

ÉTUDE PISA

33

PISA 2009: 89 élèves de 15 ans

- résultats nets dans la moyenne nationale
 - langues: légèrement \geq moyenne
 - mathématiques: légèrement \leq moyenne

ÉVALUATION DU PROJET D'ÉDUCATION AUX VALEURS

Extraits du rapport d'évaluation

CONTEXTE DU PROJET

35

- cours commun : un choix pédagogique
- accord de coalition 2004
- projet de réaménagement de l'EAV:
 - diversité croissante de la société luxembourgeoise
 - connaissances : religions, philosophies, économies, politiques
 - respect et tolérance

L'ÉDUCATION AUX VALEURS AU NL

36

- compétences (esprit critique, responsabilité, engagement)
- travail par projet
- cause commune (toutes les branches, tous les enseignants)
- groupes d'élèves mixtes (ES, EST, RP)
- experts externes
- groupe d'accompagnement

I. BILAN DE L'ÉDUCATION AUX VALEURS AU NL

BILAN : LES ENTRETIENS

38

- avis très positifs de tous les acteurs
 - membres du groupe d'accompagnement
 - 5 enseignants
 - 7 parents
 - 7 élèves

- **groupe d'accompagnement:**
 - objectifs d'éducation atteints
 - thèmes adéquats

BILAN : LES ENTRETIENS

39

- **enseignants:**
 - source de motivation

- **parents:**
 - changements de comportement observés chez les enfants: expression, ouverture, confiance, respect

- **élèves:**
 - réflexions plus mûres
 - pluralité de vues

BILAN : LES QUESTIONNAIRES

40

- 65 questions: attitudes et connaissances éthiques
- 1 classe (2e) NL, 4 classes (2e) de 2 autres lycées

- **Les élèves du NL**
 - apprécient plus leur éducation aux valeurs
 - sont plus décidés dans leur jugement
 - même niveau de connaissances sur religions et laïcité

mais: déficit pour tous les élèves testés

RECOMMANDATIONS POUR LE NL

41

- continuer et consolider l'expérience
 - fonds documentaire pour les enseignants
 - documentation des bonnes pratiques
 - meilleure visibilité aux experts externes
 - documentation pour les parents
 - maintien du groupe d'accompagnement

II. PERSPECTIVES POUR L'ÉDUCATION AUX VALEURS

UN PROJET TRANSFÉRABLE ?

43

- **transférabilité à l'ensemble du système éducatif ?**
 - non
 - qualité pédagogique liée aux spécificités du NL

- **transférabilité à d'autres lycées ?**
 - oui, sous certaines conditions
 - appui de la direction et du corps enseignant
 - nombre suffisant d'enseignants pour assurer le cours

NOUVELLES RÉALITÉS, NOUVEAUX DÉFIS

44

- **société d'immigration**
 - diversité croissante des convictions et pensées
 - cohésion sociale

- **“renaissance” du phénomène religieux**
 - connaissances du fait religieux: héritage culturel
 - pré-condition pour une co-existence pacifique

NOUVELLES RÉALITÉS, NOUVEAUX DÉFIS

45

- **rôle de l'école**
 - cohésion sociale
 - reconnaître les originalités et croyances de chaque enfant

- **arrêts de la Cour européenne des droits de l'Homme**
 - non-obligation pour l'école publique d'offrir un cours d'instruction religieuse (sauf si prévu dans constitution)
 - obligation pour les élèves d'assister à un cours commun d'éthique et de connaissances sur le fait religieux

NOUVELLES RÉALITÉS, NOUVEAUX DÉFIS

46

- expériences concluantes de cours d'éthique commun dans d'autres pays
 - Canada, Brandenburg (D)

RECOMMANDATIONS

47

- **tenir compte des réalités au Luxembourg**
 - majorité de la population: adhésion à la religion catholique
 - jeunes: 16% athées convaincus, 46% non religieux
38 % religieux

- **rapprocher le cours d'instruction religieuse et la cours de formation morale et sociale**
 - permettre aux élèves de choisir option dès la 7e
 - introduire l'étude du fait religieux dans la formation morale, l'étude du fait laïc dans l'instruction religieuse

RECOMMANDATIONS

48

- réorganiser simultanément les deux cours
 - groupes d'élèves mixtes: ES, EST, RP
 - réserver 50% du cours au questionnement des élèves

LES CONCLUSIONS

LES CONCLUSIONS DU NL

50

Exigence du NL:

chaque élève → excellence dans un domaine

- **excellence** = capacité + intérêt
= aller loin + aider les autres
- **orientation** = trouver son domaine d'excellence
+ remplir les conditions requises
 - la motivation augmente avec l'**exigence**
 - la motivation nécessite le **partage** (enseignement mutuel)
 - la **culture générale** augmente avec l'**engagement**

LES CONCLUSIONS DU NL

51

Efforts en cours :

- intensification: formation continue et coopération interne
- clarification des objectifs et des exigences différenciés
- continuation du travail avec le CEIP
(conseil d'évaluation et d'innovation pédagogiques, composé de professeurs d'université étrangers)
- meilleure adhésion de la communauté aux valeurs fondamentales

BILAN DU FONCTIONNEMENT ET DES RÉSULTATS

52

- **Une mission d'innovation réussie**
 - réelle alternative à l'enseignement traditionnel

- **Des parents satisfaits, des élèves motivés**
 - malgré les réserves exprimées

- **Des résultats scolaires acceptables**
 - objectifs: améliorer les résultats

BILAN DU FONCTIONNEMENT ET DES RÉSULTATS

53

- **Un potentiel réel, mais insuffisamment exploité**
 - objectif: mieux exploiter la plus-value des innovations

- **Un modèle non transférable dans son intégralité**
 - réflexions sur les éléments de réussite transférables

L'ÉDUCATION AUX VALEURS

54

- **L'éducation aux valeurs au NL : une expérience réussie**
 - compétences développées
 - même niveau de connaissances
 - plus grande motivation

- **Une très grande adhésion de tous les partenaires**
 - consensus évident: satisfaction générale

L'ÉDUCATION AUX VALEURS

55

- **Une nécessité : améliorer les connaissances sur la culture religieuse et laïque**
 - déficit de culture générale
 - définition des connaissances à acquérir

- **Vers un cours d'éthique commun pour tous les élèves ?**
 - avenir de la formation éthique en général
 - débat public: rapport soumis au partis politiques

MERCI DE VOTRE ATTENTION



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle

Dossier de presse

L'évaluation du Neie Lycée

Bilan du fonctionnement et des résultats

Évaluation du projet d'éducation aux valeurs

29 juin 2011

CONTENU DU DOSSIER

I.	LE NEIE LYCÉE	3
I.1	MISSION ET FONCTIONNEMENT DU NEIE LYCÉE	3
I.1.1	INNOVER POUR DIVERSIFIER	3
I.1.2	LES ASPECTS CLÉS DU CONCEPT PÉDAGOGIQUE	3
I.2	L'ÉVALUATION DU NEIE LYCÉE	4
II.	LE BILAN DU FONCTIONNEMENT ET DES RÉSULTATS DU NL	6
II.1	APPRENTISSAGES, ENSEIGNEMENT ET ÉVALUATION	6
II.1.1	LA DIFFÉRENCIATION DES APPRENTISSAGES	6
II.1.2	LA MOTIVATION ET LES COMPÉTENCES SOCIALES DES ÉLÈVES	6
II.1.3	L'INTERDISCIPLINARITÉ	6
II.1.4	L'ÉVALUATION ET L'ORIENTATION	6
II.2	ENCADREMENT DES ÉLÈVES ET STRUCTURE PARTICIPATIVE	7
II.2.1	L'ÉCOLE À PLEIN TEMPS	7
II.2.2	LE TRAVAIL EN ÉQUIPE ÉDUCATIVE (ENSEIGNANTS, ÉDUCATEURS GRADUÉS ET SPÉCIALISTES)	7
II.2.3	LE TUTORAT	7
II.2.4	LA COMMUNICATION ENTRE ÉCOLE ET FAMILLE	7
II.3	SATISFACTION CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DU NL	8
II.3.1	LES PARENTS	8
II.3.2	L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE	8
II.3.3	LES ÉLÈVES	8
II.4	LES COMPÉTENCES SCOLAIRES : ÉPREUVES STANDARDISÉES ET PISA	8
II.5	LES CONCLUSIONS DU MINISTÈRE	9
III.	LE BILAN DE L'ÉDUCATION AUX VALEURS AU NL	10
III.1	LE PROJET D'ÉDUCATION AUX VALEURS AU NL	10
III.1.1	UN CHOIX PÉDAGOGIQUE	10
III.1.2	COMMENT FONCTIONNE L'ÉDUCATION AUX VALEURS AU NEIE LYCÉE ?	10
III.2	LE BILAN DE L'ÉDUCATION AUX VALEURS AU NL	11
III.2.1	LE BILAN DES ENTRETIENS	11
III.2.2	LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE PAR QUESTIONNAIRE	12
III.2.3	RECOMMANDATIONS POUR L'ÉDUCATION AUX VALEURS AU NL	12
III.3	LES PERSPECTIVES POUR L'ÉDUCATION AUX VALEURS	13
III.3.1	L'ÉDUCATION AUX VALEURS AU NL : UNE EXPÉRIENCE TRANSPOSABLE ?	13
III.3.2	LA QUESTION DE L'INTRODUCTION D'UN COURS D'ÉTHIQUE COMMUN	13
III.3.3	RECOMMANDATIONS	14
III.4	LES CONCLUSIONS DU MINISTÈRE	15

I. LE NEIE LYCÉE

I.1 MISSION ET FONCTIONNEMENT DU NEIE LYCÉE

I.1.1 Innover pour diversifier

Le Neie Lycée (NL) a ouvert ses portes à la rentrée scolaire 2005. L'offre scolaire initiale portait sur les classes inférieures de l'enseignement secondaire général (7e-4e) et de l'enseignement secondaire technique (7e-9e), y compris le régime préparatoire. Depuis la rentrée 2009, le NL offre également les classes supérieures de l'enseignement secondaire général, à savoir les sections A (langues vivantes), B (mathématiques et informatique), C (sciences naturelles et mathématiques) et D (sciences économiques et mathématiques).

La loi du 25 juillet 2005 portant création d'un lycée-pilote a confié au NL la mission d'explorer des voies pédagogiques alternatives à l'enseignement traditionnel. Avec la mise en place du NL, l'Éducation nationale a fait le premier pas dans la diversification de l'offre scolaire publique. Celle-ci était devenue à la fois une priorité et une nécessité pour répondre aux besoins d'une population d'élèves de plus en plus hétérogène. Depuis, plusieurs nouvelles offres s'y sont ajoutées: l'école Jean-Jaurès à Esch, l'école binationale Schengen-Lyzeum, l'eBac, Eis Schoul, le bac international, l'École de la 2e chance ...

Les innovations au NL portent sur les méthodes d'enseignement, d'évaluation et d'organisation. Le lycée mise sur la collaboration de tous les membres de la communauté scolaire ; il met en avant l'importance de l'autonomie et des compétences sociales, et donne un poids particulier à l'interdisciplinarité.

Depuis son ouverture, le NL est installé dans des infrastructures provisoires à Hollerich, Ville de Luxembourg. En décembre 2011, il déménagera dans des nouveaux locaux à Mersch et prendra le nom de Lycée Ermesinde.

I.1.2 Les aspects clés du concept pédagogique

école à plein temps

- alternance de cours, d'études et d'activités complémentaires;
- présence obligatoire des élèves de 8h10 à 16h30 ; offre de prise en charge de 7h20 à 18h00 ;
- durée des leçons : 100 minutes

Le Neie Lycée en 2010-2011:

458 élèves

64 enseignants
13 éducateurs gradués
16 spécialistes
(tâches complètes)

tutorat hebdomadaire individuel

- Tous les enseignants du NL sont tuteurs d'élèves. Le tuteur est le premier interlocuteur de l'élève et de ses parents ; il assure le suivi scolaire de l'élève, l'accompagne dans son orientation et dans son autoévaluation.

interdisciplinarité

- l'enseignement est organisé en branches disciplinaires (mathématiques et langues) et en branches interdisciplinaires (éducation aux valeurs, arts et société, sciences et technique, sports et santé) ;
- les branches interdisciplinaires comportent entre autres l'apprentissage par projet ;

engagement obligatoire renforcé

- chaque élève est tenu de choisir 2-3 branches dans lesquelles il s'engage particulièrement. Il seconde l'enseignant dans la préparation et la présentation des leçons ;
- objectif : développement ciblé des intérêts et des forces des élèves ;

activités complémentaires

- l'élève participe obligatoirement à des activités complémentaires (art, artisanat, cirque, cuisine, culture et langues étrangères, jardinage, médias, musique, sciences, sport, théâtre) offertes en dehors des cours et encadrées par des spécialistes (artisans et artistes) ;
- objectif : orientation et pré-spécialisation, culture générale, équilibre et épanouissement personnel ;

bulletin trimestriel des performances (évaluation formative)

- les bulletins se fondent sur la progression des élèves ; ils ne comportent pas de notes chiffrées, mais des appréciations personnalisées, sous forme de texte continu, des compétences et motivations de l'élève : intérêts personnels, points forts et difficultés, performances en relation avec son projet personnel, ...,

orientation à la fin des classes inférieures (9^e EST, 4^e ES)

- un jury externe, composé de 4 professeurs de l'enseignement secondaire et secondaire technique et du directeur du lycée, décide de l'orientation de l'élève, sur base du portfolio et des avis de l'équipe pédagogique ;
- l'élève et ses parents soumettent également leur avis au jury, qui en tient compte ;

travail en équipe et réunions de concertation

- enseignants, éducateurs et spécialistes travaillent en équipes pédagogiques ; ils organisent au moins une réunion hebdomadaire pour mettre en commun leurs expériences, les difficultés rencontrées, les solutions à adopter ;

éducation aux valeurs (voir chapitre 3, page 10)

- Le Neie Lycée a intégré dans son concept pédagogique un projet particulier : celui de l'éducation aux valeurs. Pour assurer une cohérence au niveau des principes et des valeurs, le cours regroupe les élèves des différents ordres d'enseignement : l'enseignement secondaire, l'enseignement secondaire technique et le régime préparatoire.

I.2 L'ÉVALUATION DU NEIE LYCÉE

La loi du 25 juillet 2005 portant création d'un lycée-pilote prévoit qu'un rapport d'évaluation soit établi après 5 ans de fonctionnement du lycée. Le NL est ainsi le premier lycée à se soumettre à une évaluation externe.

Au-delà d'un bilan des premières expériences, l'évaluation a également pour but de fournir au NL un outil pour soutenir son développement scolaire.

L'évaluation comporte 2 volets :

1. le bilan du fonctionnement et des résultats du NL

Ce volet porte uniquement sur le cycle inférieur. Il a été confié à une équipe de l'unité de recherche EMACS de l'Université du Luxembourg (Mmes Denise Villányi, Giovanna Mancuso et Débora Poncelet, M. Romain Martin). Le rapport analyse les vues de la communauté scolaire (enseignants, éducateurs gradués, spécialistes, élèves et parents) ainsi que les compétences scolaires des élèves (épreuves standardisées, PISA, ...).

Les méthodes d'évaluation utilisées sont : les enquêtes par questionnaire, les observations sur le terrain, les entretiens individuels, l'analyse de documents officiels, les focus groups (petits groupes de discussion qui s'échangent sur des thématiques ciblées).

Un 2e rapport sur l'expérience du NL a été rédigé par M. Baudouin Jurdant, professeur à l'Université Paris Diderot et membre du Comité d'évaluation et d'innovation pédagogique du NL.

2. l'évaluation du cours d'éducation aux valeurs au NL

Le projet d'éducation aux valeurs mise en place au NL (voir page 10) dépasse le seul cadre de ce lycée : il pose la question de la formation éthique à l'École luxembourgeoise. Vu cette dimension globale, un rapport séparé sur l'éducation aux valeurs a été demandé par la ministre. L'évaluation a été confiée à M. Siggy Koenig, ancien Administrateur général au ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle.

Le rapport comporte deux volets :

1. un bilan sur l'expérience de cette nouvelle branche au Neie Lycée ainsi que plusieurs recommandations pour le Neie Lycée ;
les méthodes d'évaluation utilisées sont : les entretiens individuels, une enquête par questionnaire sur les attitudes et connaissances éthiques des élèves de 2^e.
2. comme le sujet de l'éducation aux valeurs fait également l'objet d'un débat politique, le rapport fait le point sur cette question à l'intention des décideurs politiques.

Tous les rapports sont disponibles sur www.men.lu

II. LE BILAN DU FONCTIONNEMENT ET DES RÉSULTATS DU NL

Les pages qui suivent reprennent un échantillon des résultats détaillés dans le rapport d'évaluation de l'Université du Luxembourg (résultats des enquêtes par questionnaire ainsi que de l'analyse des compétences scolaires et des parcours individuels des élèves).

Pour les détails, prière de se référer aux rapports complets sur www.men.lu.

Taux de retour des questionnaires

- élèves : 94%
- parents : 40%
- enseignants : 67%
- éducateurs gradués : 86%
- spécialistes : 61%

II.1 APPRENTISSAGES, ENSEIGNEMENT ET ÉVALUATION

II.1.1 La différenciation des apprentissages

En général, les enseignants estiment être compétents pour différencier leur enseignement au sein de la classe, notamment en ce qui concerne l'utilisation du matériel pédagogique.

- Recommandation de l'Université du Luxembourg: *poursuivre la réflexion sur la différenciation des activités pédagogiques à 4 niveaux (contenus, processus, structures, productions) pour mieux les adapter aux besoins multiples des différents élèves*

II.1.2 La motivation et les compétences sociales des élèves

Dans les questionnaires, plus de 90% des élèves disent avoir du plaisir à mettre en oeuvre leurs connaissances et compétences dans le travail demandé. 95% estiment qu'il est important de collaborer avec leurs camarades pour réaliser ce travail. Les élèves prennent également du plaisir à participer activement à l'élaboration de leur projet scolaire. Cette attitude positive des élèves est confirmée par l'équipe éducative.

Les résultats des épreuves standardisées (voir page 8) attestent que les élèves du NL font preuve d'un plus grand intérêt scolaire et d'une meilleure estime de soi que la moyenne de leurs camarades des autres lycées.

II.1.3 L'interdisciplinarité

L'enseignement organisé en branches interdisciplinaires (éducation aux valeurs, arts et société, sciences et technique, sports et santé) est motivant pour l'équipe pédagogique, qui y voit des avantages pour l'organisation des cours. Les élèves par contre sont moins satisfaits que les enseignants des branches interdisciplinaires. Ils apprécient moins de prendre part activement à ces cours que ne le pense l'équipe pédagogique.

II.1.4 L'évaluation et l'orientation

Au cours des classes inférieures, les enseignants et éducateurs gradués se réfèrent, pour l'évaluation, essentiellement à des critères individuels, en fonction des engagements et intérêts des élèves. Ils se réfèrent également, mais dans une moindre mesure, aux compétences définies dans le règlement grand-ducal du 10 août 2005 relatif au fonctionnement du lycée-pilote.

La compréhension des critères d'évaluation varie selon les acteurs. Les élèves comprennent ces critères de manière satisfaisante. Les parents disent les comprendre. L'équipe pédagogique constate un manque de clarté dans les exigences d'apprentissage.

Lors de l'orientation en fin de cycle inférieur, tous les acteurs, c.-à-d. l'équipe pédagogique, les parents et les élèves, se sentent impliqués par le jury d'orientation externe.

- Recommandation de l'Université du Luxembourg: *définir de manière plus précise des objectifs d'apprentissage concrets*

II.2 ENCADREMENT DES ÉLÈVES ET STRUCTURE PARTICIPATIVE

II.2.1 L'école à plein temps

En général, la communauté scolaire estime que l'école à plein temps, et plus particulièrement l'alternance entre les cours, les études et les activités complémentaires, ont un impact favorable pour les élèves. Selon les éducateurs gradués et les enseignants, cette alternance favorise notamment un meilleur encadrement.

Les parents jugent l'alternance plus favorable que ne le font l'équipe pédagogique et les élèves eux-mêmes.

II.2.2 Le travail en équipe éducative (enseignants, éducateurs gradués et spécialistes)

La coopération entre collègues en vue de l'encadrement des élèves n'est pas perçue de la même façon par les 3 partenaires : « plutôt faible » pour les spécialistes, « satisfaisante » pour les éducateurs gradués, « plutôt bonne » pour les enseignants.

Les réunions de concertation hebdomadaires permettent de s'échanger sur les besoins de l'équipe éducative (p. ex. les questions organisationnelles), mais sont rarement un lieu de discussion sur les principes didactiques.

- Recommandation de l'Université du Luxembourg: *approfondir le concept pédagogique commun et définir de manière plus précise les objectifs du travail en équipe ainsi que les modalités de coopération, intensifier la formation continue et les échanges pédagogiques*

II.2.3 Le tutorat

Les enseignants se disent très satisfaits du fonctionnement du tutorat. Il leur permet notamment de suivre de façon régulière le progrès scolaire de l'élève, d'accompagner l'élève pour l'orienter. Il donne également à l'élève une occasion régulière de s'auto-évaluer.

Les parents partagent l'avis des enseignants. Les élèves en revanche sont à peine satisfaits du tutorat.

- Recommandation de l'Université du Luxembourg: *préciser la fonction du tutorat et les modalités de sa mise en pratique, définir le rôle des éducateurs gradués et des spécialistes qui encadrent les activités complémentaires*

II.2.4 La communication entre école et famille

Les parents et l'équipe éducative partagent la même opinion positive sur le contact tuteurs-parents, le bulletin, les réunions sur rendez-vous, les fêtes scolaires, ...

Les parents s'estiment impliqués dans la scolarité de leur enfant et reconnus comme partenaires éducatifs importants. Cependant, ils estiment que leur opinion est peu demandée lors de décisions importantes en rapport avec l'enseignement et la vie scolaire du NL.

- Recommandation de l'Université du Luxembourg: *multiplier les actions concrètes pour renforcer le partenariat école-famille, clarifier les responsabilités respectives des parents et de l'école ainsi que leurs limites, améliorer la compréhension du langage pédagogique et des critères d'évaluation*

II.3 SATISFACTION CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DU NL

II.3.1 Les parents

Parmi les partenaires de la communauté scolaire, ce sont les parents qui sont le plus satisfaits du fonctionnement du NL, et ce pour l'ensemble des domaines évalués.

Leurs motivations et attentes à la base du choix de l'école étaient, par ordre d'importance :

- l'encadrement par une équipe pédagogique et son tuteur,
- les « activités complémentaires » offertes par l'établissement,
- la prise en charge plus individualisée de leur enfant,
- la dimension humaine de l'école (petite école),
- le fait que les adolescents vivent et apprennent ensemble,
- l'enseignement de l'éducation aux valeurs (valeurs sociales, respect d'autrui).

II.3.2 L'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique est généralement satisfaite du fonctionnement du NL. Elle apprécie le tutorat, la participation des élèves et l'encadrement des classes. Par contre elle est moins satisfaite de l'alternance entre cours, études et activités complémentaires.

II.3.3 Les élèves

Les élèves sont généralement moins satisfaits que les enseignants du fonctionnement de leur lycée, notamment en ce qui concerne le régime à temps plein, l'encadrement, le tutorat et la forme du bulletin. Par contre ils apprécient l'alternance entre cours, études et activités complémentaires et le dossier d'apprentissage.

Les résultats des épreuves standardisées attestent que les élèves du NL ont, par rapport aux élèves des autres lycées, une opinion plus positive quant au climat de classe et à la relation enseignant-élève.

II.4 LES COMPÉTENCES SCOLAIRES : ÉPREUVES STANDARDISÉES ET PISA

Les épreuves standardisées

Le rapport d'évaluation du NL analyse les résultats des épreuves standardisées des années 2008, 2009 et 2010.

Les compétences scolaires : résultats nets

Les résultats nets sont les résultats qui tiennent compte des facteurs que l'école ne peut influencer (statut socio-économique, contexte d'immigration, ...). Les résultats nets des élèves du NL se situent généralement dans la moyenne nationale. Ils sont légèrement au-dessus de la moyenne pour les langues, et légèrement en dessous de la moyenne pour les mathématiques.

Les attitudes et les motivations

En comparaison avec les autres lycéens luxembourgeois, les élèves du NL attestent une attitude plus positive en ce qui concerne le climat de classe, la relation enseignant-élève, l'intérêt scolaire général et l'estime de soi. L'anxiété scolaire s'avère généralement moins prononcée parmi les élèves du NL que parmi leurs camarades des autres lycées.

En revanche, les élèves du NL semblent généralement un peu moins satisfaits de leur école que les autres lycéens du pays. Ce constat rejoint le résultat de l'enquête sur la satisfaction réalisée par l'Université du Luxembourg (voir plus haut).

Il semble également y avoir plus d'éléments perturbateurs en classe que dans la moyenne des autres lycées du pays.

Les **épreuves standardisées** sont des épreuves nationales qui visent à contrôler les connaissances et compétences supposées acquises. Elles permettent à chaque enseignant de comparer les performances de sa classe à la moyenne nationale des classes du même ordre d'enseignement. À l'enseignement post-primaire, les épreuves standardisées sont réalisées aux classes de 5^e ES / 9^e EST en mathématiques, en français et en allemand. Elles analysent également les attitudes et motivations des élèves par rapport à certains aspects scolaires.

PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves)

En 2009, le NL a participé pour la première fois à l'étude PISA. 89 élèves de 15 ans se sont soumis au test : 35 de l'enseignement secondaire, 34 de l'enseignement secondaire technique, 10 du régime préparatoire (modulaire).

Globalement, les résultats nets obtenus par les élèves NL se situent dans la moyenne nationale. Ils sont légèrement moins élevés en mathématiques et légèrement plus élevés en compréhension de l'écrit et en sciences.

L'étude internationale PISA est organisée par l'OCDE et réalisée tous les 3 ans auprès des élèves de 15 ans.

Elle évalue les compétences en compréhension de l'écrit, en mathématiques et en sciences.

II.5 LES CONCLUSIONS DU MINISTÈRE

Une mission d'innovation réussie

Six ans après son ouverture, le NL a trouvé sa place dans le paysage scolaire luxembourgeois. Grâce à ses innovations pédagogiques et organisationnelles, il est devenu une réelle alternative à l'enseignement traditionnel. Les compétences scolaires des élèves du NL, qui sont dans la moyenne des autres lycées, montrent qu'il est possible d'enseigner et d'apprendre différemment au sein de l'École luxembourgeoise.

Des parents satisfaits, des élèves motivés

La satisfaction des parents et la motivation des élèves sont certainement les plus beaux succès des 5 premières années de fonctionnement du NL. Cette réussite est d'autant plus encourageante qu'elle s'est faite contre les réserves largement et ouvertement exprimées vis-à-vis du lycée-pilote lors de sa mise en place. Malgré l'enjeu politique, des infrastructures trop petites et le bouleversement des habitudes de travail, les initiateurs du lycée et l'ensemble du personnel ont créé une école qui répond aux attentes des parents, et dont les élèves sont plus motivés que leurs camarades des autres lycées.

Des résultats scolaires acceptables

Se situant dans la moyenne des autres lycées, les compétences scolaires des élèves du NL, évaluées dans les épreuves standardisées et PISA, sont tout à fait acceptables pour un lycée qui, avec un concept pédagogique radicalement innovant, a dû chercher sa place lors de ses premières années d'expérience. On peut certes déplorer que les innovations n'aient pas encore eu un impact plus positif sur les résultats. Il ne faut cependant pas oublier que le NL n'avait que 4 ans lors de sa participation à l'étude PISA, et l'on sait qu'il faut plusieurs années pour mesurer les premiers effets d'une réforme. L'objectif des années à venir sera d'améliorer ces résultats.

Un potentiel réel, mais insuffisamment exploité

Le NL dispose d'un potentiel pédagogique et organisationnel prometteur pour son développement scolaire. Le travail en équipe pédagogique, la communication renforcée entre l'école et les parents, les pratiques pédagogiques différenciées sont autant de voies qui devront être approfondies pour mieux exploiter la plus-value qui en résulte.

Un modèle non transférable à d'autres lycées

Le modèle du NL n'est pas transférable dans son intégralité à l'ensemble du système scolaire. Tel n'a d'ailleurs jamais été son but. Néanmoins, les expériences du NL alimenteront les réflexions sur les futures réformes de l'enseignement post-primaire.

III. LE BILAN DE L'ÉDUCATION AUX VALEURS AU NL

III.1 LE PROJET D'ÉDUCATION AUX VALEURS AU NL

III.1.1 Un choix pédagogique

Le Neie Lycée voulait offrir un cadre de vie commun aux élèves des trois ordres d'enseignement (secondaire, secondaire technique, préparatoire), et donc un cadre qui leur permettrait de réfléchir, dialoguer et travailler ensemble. D'où l'idée de réunir les élèves dans un cours d'éthique commun qui conviendrait à tous, plutôt que de les séparer dans un cours d'instruction religieuse et un cours de formation morale et sociale.

Les coalitionnaires de 2004 (CSV et LSAP) ont voulu donner une chance à cette idée. Ils ont décidé qu'un projet de réaménagement de l'éducation aux valeurs serait mis en place au Neie Lycée.

La loi du 25 juillet 2011 portant organisation du lycée pilote précise les objectifs du projet :

« ... l'éducation aux valeurs serait réaménagée prenant en compte aussi bien la diversité croissante des cultures et des convictions religieuses et philosophiques que la nécessité de veiller à l'intégration de ces diversités dans un climat de respect et de tolérance réciproques. Elle devrait transmettre aux élèves une connaissance appropriée des grandes religions et familles de pensée au plan mondial en tenant spécialement compte des réalités de la société luxembourgeoise en réservant une place adéquate à la présentation authentique des divers courants de pensée religieuse et humaniste présents dans notre pays ».

III.1.2 Comment fonctionne l'éducation aux valeurs au Neie Lycée ?

- L'éducation aux valeurs vise le développement de trois compétences :
 - l'esprit critique,
 - la responsabilité envers les autres et envers soi-même,
 - le sens de l'engagement et de la solidarité.

Elle vise également à transmettre aux élèves des connaissances sur les principaux courants religieux et philosophiques du présent et du passé.

- Dans les réflexions et discussions en groupe, l'élève apprend à analyser ses vécus, à se questionner sur les habitudes, les modes de vie. Il analyse s'il y a concordance entre ses actes et ses convictions. Il travaille ensuite sur un projet dans lequel il se documente, cherche des informations et note ses réflexions dans une production écrite.
- Pour le Neie Lycée, ces trois compétences sont si fondamentales qu'elles sont développées non seulement dans la branche interdisciplinaire *éducation aux valeurs*, mais dans toutes les branches et dans toute la vie au lycée. Le cours d'éducation aux valeurs n'a donc pas de monopole, mais constitue plutôt un espace privilégié pour approfondir des réflexions éthiques. Tous les enseignants sont supposés être chargés du cours d'éducation aux valeurs qui devient leur cause commune.

- Le cours d'Éducation aux valeurs réunit les élèves des différents ordres d'enseignement : l'enseignement secondaire, l'enseignement secondaire technique et le régime préparatoire. Il reflète ainsi le mélange des origines sociales et culturelles de la société luxembourgeoise. Les élèves apprennent à comprendre l'autre en apprenant à dialoguer et à travailler ensemble.
- Les titulaires du cours d'Éducation aux valeurs peuvent inviter des experts externes (philosophie, instruction religieuse, morale,...) pour l'enseignement de faits religieux, de courants politiques, philosophiques ...
- Un groupe d'accompagnement sous l'autorité conjointe du Premier ministre et de la ministre de l'Éducation nationale a été mis en place pour suivre la mise en œuvre de l'Éducation aux valeurs au Neie Lycée. Il comprend des personnes de cultes reconnus, du culte islamique et de l'association « Libre Pensée ». Le groupe d'accompagnement s'échange avec la direction du Neie Lycée et les enseignants chargés de l'éducation aux valeurs.

III.2 LE BILAN DE L'ÉDUCATION AUX VALEURS AU NL

L'évaluation se fonde sur

- des entretiens individuels,
- une enquête par questionnaire sur les attitudes et connaissances éthiques des élèves.

III.2.1 Le bilan des entretiens

Toutes les personnes interrogées se sont exprimées de manière positive, voire très positive sur l'Éducation aux valeurs.

Le groupe d'accompagnement

Pour les membres du groupe d'accompagnement, l'éducation aux valeurs au Neie Lycée a atteint ses objectifs d'éducation. Les thèmes retenus sont adéquats et couvrent les questions les plus importantes de notre société.

Les enseignants

Pour les professeurs interrogés, l'éducation aux valeurs est source de motivation. Leur rôle principal consiste à accompagner les élèves pour les amener à trouver par leurs propres moyens des réponses à leurs questions.

Les enseignants intègrent les aspects religieux ou philosophiques dans les thèmes qu'ils abordent. L'important pour eux est de montrer aux élèves qu'il puisse exister une pluralité de vues et les amener ensuite à prendre une position personnelle.

Les parents

Dans l'ensemble, les avis des parents sont très positifs.

Ce constat est d'autant plus remarquable que l'Éducation aux valeurs ne figure pas parmi les motivations prioritaires qui les ont amenés à inscrire leur enfant au Neie Lycée. En fait, ils n'ont pas eu d'attentes particulières à l'égard de cette nouvelle branche.

Les parents affirment constater des changements dans les comportements et attitudes de leurs enfants. Ceux-ci

- ont appris à s'articuler et à mieux s'exprimer ;
- sont devenus plus ouverts sur le monde et s'intéressent à l'actualité ;
- sont devenus des adolescents confiants en eux-mêmes ;

Participation aux entretiens :

- 5 enseignants
- 7 parents
- 7 élèves
- tous les membres du groupe d'accompagnement

Seule une classe de 2^e de 16 élèves, qui a vécu l'expérience depuis l'ouverture des portes du Neie Lycée en 2005, est concernée.

- ont adopté une manière d'interagir imprégnée du respect d'autrui et de gentillesse.

En revanche, les vues des parents divergent en ce qui concerne les contenus des cours et les connaissances de leurs enfants sur les religions : tandis que les uns les jugent insuffisants, les autres ne partagent pas cette inquiétude.

Les élèves

Les élèves disent avoir développé des compétences importantes : dialoguer, argumenter, être à l'écoute d'autrui, s'engager dans un compromis, etc. Ils apprécient d'avoir appris à faire des réflexions plus mûres et à concevoir qu'il puisse exister une autre façon de voir les choses que la leur.

III.2.2 Les résultats de l'enquête par questionnaire

Un questionnaire de 65 questions a été élaboré sur la base d'enquêtes analogues réalisées en Allemagne et dans les pays anglo-saxons. Il a été soumis aux élèves de la classe de 2^e du Neie Lycée et, à titre de contrôle, à des élèves de quatre classes de 2^e de deux autres lycées du pays.

Les questions ont porté sur la capacité d'émettre un jugement, l'empathie sociale, l'ouverture sur les cultures, l'engagement concret, l'appréciation de la formation éthique reçue, la conviction, les connaissances en matière d'éthique et de religion, ...

Des tests de significativité statistique ont été effectués. Du fait de la petite taille de l'échantillon, et surtout en raison du petit nombre d'élèves du Neie Lycée, les résultats doivent être interprétés avec prudence. L'ensemble des résultats figure en annexe du rapport, disponible sur www.men.lu

Trois résultats remarquables :

1. Les élèves du Neie Lycée apprécient plus l'éducation aux valeurs dans leur école que les élèves des autres lycées n'apprécient leur cours d'instruction religieuse ou leur cours de formation morale.
2. Les élèves du Neie Lycée sont plus décidés dans leur jugement. Ils refusent plus catégoriquement des propositions qui devraient susciter l'indignation. Pour les questions touchant les inégalités sociales et la protection de l'environnement, les attitudes des élèves du Neie Lycée ne se distinguent guère de celles de leurs camarades.
3. Concernant les connaissances sur la religion et la laïcité,
 - les élèves du NL n'ont pas de retard par rapport à leurs camarades des autres lycées,
 - les meilleurs résultats individuels sont loin du maximum des points. On constate un déficit général de ces connaissances pour l'ensemble des élèves qui ont participé à l'enquête.

III.2.3 Recommandations pour l'éducation aux valeurs au NL

Vu le bilan globalement positif, il serait indiqué de continuer et de consolider l'expérience de l'éducation aux valeurs au NL.

Actions recommandées

1. établir un fonds documentaire pour faciliter les travaux de recherche et de préparation des enseignants,

2. documenter les bonnes pratiques,
3. donner une meilleure visibilité à l'action des intervenants externes, (en complément aux interventions ponctuelles d'experts externes, il serait utile d'organiser chaque année plusieurs grandes conférences regroupant les élèves de plusieurs classes sur des thèmes religieux et philosophiques.)
4. documenter l'éducation aux valeurs à l'intention des parents des élèves,
5. continuer à assurer un suivi par le groupe d'accompagnement . (d'autant plus que ce groupe est l'un des rares organismes où les courants religieux et les courants de pensée sont réunis dans une action commune : l'éducation éthique des jeunes).

III.3 LES PERSPECTIVES POUR L'ÉDUCATION AUX VALEURS

III.3.1 L'éducation aux valeurs au NL : une expérience transposable ?

L'éducation aux valeurs du NL peut-elle être transférée à l'ensemble du système éducatif ?

La réponse est non. En raison des spécificités du concept pédagogique du NL, le projet, qui concerne une école dans sa globalité, ne peut pas être transféré à l'ensemble du système éducatif. Ce n'est pas avec une disposition législative qui introduirait un cours d'éthique commun qu'on obtiendrait des résultats de la même qualité pédagogique.

L'éducation aux valeurs du NL peut-elle être transférée à d'autres établissements ?

La réponse est oui, mais. Un autre lycée qui voudrait reprendre ce projet à son compte devrait, comme le Neie Lycée, se dédier (dans le cadre d'un projet d'établissement par exemple) tout particulièrement à l'éducation aux valeurs. Cela signifie que le projet devrait être porté par la direction et la grande majorité des enseignants ; il devrait se trouver suffisamment d'enseignants volontaires pour prendre en charge ce cours.

III.3.2 La question de l'introduction d'un cours d'éthique commun

Le rapport d'évaluation fait le point sur cette question parce qu'elle est régulièrement évoquée dans le débat public. Par ailleurs, le fait même que cette expérience ait pu avoir lieu et la prise de conscience des changements qui ont affecté notre société depuis un demi-siècle permettent d'envisager des mesures susceptibles d'aboutir à l'introduction d'un cours d'éthique destiné à tous les élèves.

Les principaux changements sont notamment :

1. La société luxembourgeoise est devenue une société d'immigration.
 - L'éventail de ce qui est pensé et cru dans notre pays s'est considérablement élargi.
 - Les nouveaux venus ne se reconnaissent pas dans les combats entre cléricaux et anticléricaux de nos aïeux.
 - Il faut éviter que faute d'être reconnus, des nouveaux arrivants ne s'enferment dans des communautés repliées sur elles-mêmes.

2. Les sociétés européennes prennent à nouveau note du phénomène religieux.
 - La question se pose si le temps n'est pas venu de passer d'un sécularisme qui ignore tout des religions à un sécularisme intelligent qui implique une meilleure compréhension du religieux.
 - Des études ont montré que les jeunes s'intéressent au religieux et qu'ils considèrent que les principales pré-conditions à une coexistence pacifique entre personnes de religion et de convictions différentes sont les connaissances réciproques.
 - En négligeant la transmission de connaissances sur les religions, on prive les jeunes d'une grande partie de leur héritage culturel.
3. Dans un contexte de cohésion sociale, l'exigence de bannir le religieux de l'école est devenue plus problématique.
 - L'École doit, aujourd'hui plus que jamais, faire en sorte que chaque élève soit reconnu avec ses originalités, donc aussi avec ses croyances.
4. Les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme retiennent en résumé que
 - une école publique ne peut pas être obligée d'offrir un cours d'instruction religieuse souhaité par des parents, si cela n'est pas stipulé par la constitution du pays. La constitution luxembourgeoise ne mentionne pas cette obligation ;
 - les parents ne peuvent pas refuser que leur enfant assiste à un cours d'éthique commun, même si l'on y parle de religions ou de convictions qui ne sont pas les leurs, du moment que le cours a lieu dans un contexte informatif et non confessionnel (*Bekennnisunterricht*).
5. On connaît entretemps des expériences concluantes de cours d'éthique commun
 - Ces cours comprennent à la fois une formation morale et une information sur les religions et les convictions ; il s'agit notamment du programme d'éthique et de culture religieuse au Canada, du programme LER (Lebensgestaltung-Ethik-Religion) dans le Land Brandenburg).

III.3.3 Recommandations

1. Tenir compte des réalités

Selon l'enquête de *European values study* réalisée en 2008, les Luxembourgeois de moins de 25 ans présentent les proportions les plus élevées d'athées convaincus (16%) et de non religieux (46%), et la plus faible part de personnes se déclarant religieuses (38%). De ce fait il ne serait pas illogique qu'un cours d'éthique commun constitue l'offre officielle de l'école, la norme.

La même enquête indique que la majorité de la population adhère toujours d'une façon ou d'une autre à la religion catholique. La perspective de bannir le religieux complètement de l'école heurterait les sentiments d'un grand nombre de familles et diviserait profondément notre société

2. Rapprocher progressivement le cours d'instruction religieuse et le cours de formation morale et sociale

Introduire un cours d'éthique commun pour tous les élèves de l'École luxembourgeoise pourrait constituer une réponse à la nécessité de former des jeunes capables de trouver un sens à leur vie et de cimenter la cohésion sociale d'une population de plus en plus hétérogène.

À moyen terme, le terrain à l'introduction d'un tel cours pourrait être préparé en rapprochant progressivement le cours d'instruction religieuse et le cours de formation morale et sociale.

Dans l'immédiat, les pistes suivantes pourraient être explorées :

- permettre aux jeunes de choisir eux-mêmes leur option (cours d'instruction religieuse ou cours de formation morale et sociale) à partir de l'entrée au lycée ;
- introduire de manière officielle l'étude du fait religieux dans le programme de formation morale, et, en contrepartie, l'étude du « fait laïc », (information neutre et respectueuse sur les convictions laïques) dans le cours d'instruction religieuse ;
- réorganiser simultanément les deux cours en y transposant la didactique développée dans le cours d'éducation aux valeurs au Neie Lycée
 - réserver 50% du cours pour répondre aux questionnements des élèves,
 - réunir les élèves de plusieurs ordres d'enseignement dans des groupes mixtes. (Pour rappel, le programme gouvernemental 2009-2014 prévoit un rapprochement entre l'enseignement classique et l'enseignement technique.)
 - intégrer le développement des compétences transversales (prise de parole, écoute, résolution de conflits, ...) dans les programmes des deux cours.

III.4 LES CONCLUSIONS DU MINISTÈRE

L'éducation aux valeurs au NL : une expérience réussie

L'éducation aux valeurs au NL est bien en place. Le lycée a réussi à concrétiser un concept d'une formation éthique intégrée, centrée sur les besoins de l'élève. Les élèves ont manifestement développé les compétences visées. Ils ont le même niveau de connaissances sur la culture religieuse et philosophique que leurs camarades des autres lycées. Ils sont plus motivés par leur cours d'éducation aux valeurs que leurs camarades ne le sont par l'instruction religieuse ou la formation morale et sociale.

Une très grande adhésion, de tous les partenaires

Tous les acteurs concernés se disent très satisfaits de l'éducation aux valeurs au NL. Rarement un consensus aussi évident a pu être obtenu à propos d'une matière enseignée.

Une nécessité : améliorer les connaissances sur la culture religieuse et laïque

L'enquête par questionnaire révèle une insuffisance de ces connaissances auprès de tous les élèves testés, ceux du NL comme ceux des autres lycées. Il faudra entamer des réflexions pour remédier à ce déficit de culture générale. Un premier travail consistera à définir les connaissances à acquérir par tous les élèves : celles du contexte religieux et de son impact sur notre culture, pour le christianisme mais aussi pour les autres religions, (p. ex comprendre les notions de « bon samaritain » ou de « pharisien »).

Vers un cours d'éthique commun pour tous les élèves ?

Le rapport d'évaluation, qui analyse ces questions d'un point de vue sociologique et juridique, est une contribution précieuse au débat public en cours. La ministre le remettra aux différents partis politiques pour alimenter les réflexions en la matière.